

Dans cette édition :

1. ► Campagne de la CIT pour les élections européennes et analyse post-élections
2. ► Détention illégale de manifestants pro-Tibet en Belgique
3. ► Le Dalai-Lama en Europe
4. ► Une délégation de parlementaires tibétains en Europe avec la CIT
5. ► Le Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme presse le Népal d'enregistrer les réfugiés tibétains
6. ► Examen de la Chine au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies
7. ► 25^e anniversaire du massacre de la place Tiananmen
8. ► Le point sur les prisonniers politiques
9. ► Suggestion de lecture
10. ► Événements à venir



Lancement officiel de la campagne « 2014 pour le Tibet » de la CIT au Parlement européen, le 19 février 2014

Campagne de la CIT pour les élections européennes et analyse post-élections

Même si les résultats des élections au Parlement européen divisent, la **Campagne internationale pour le Tibet** (CIT) se réjouit de travailler avec un certain nombre d'amis et sympathisants du Tibet. 27 des 76 signataires de la promesse « 2014 pour le Tibet » ont été élus au Parlement européen.

« Parmi les députés européens élus et qui commenceront leur mandat en juin se trouvent de nombreux champions du peuple tibétain », explique le directeur politique européen de la **CIT, Vincent Metten**. « Nous sommes heureux de travailler avec des députés européens qui ont clairement fait état de leur engagement à défendre les droits de l'Homme au Tibet. »

Vincent Metten a toutefois regretté qu'un certain nombre de députés européens soutenant la cause tibétaine

aient pris leur retraite ou n'aient pas été réélus. « La **CIT** est reconnaissante pour toutes ces années de campagne et tous les efforts qu'ils ont produits pour soulever la question de la lutte non-violente du peuple tibétain. Je suis certain que nombre d'entre eux poursuivront ce travail important dans d'autres fonctions. »

Les signataires de la promesse « 2014 pour le Tibet » de la **CIT** ont promis de défendre les droits et libertés du peuple tibétain, souscrivant à une liste détaillée

de mesures qu'ils peuvent prendre en tant que député européen. « Plus que le nombre de députés élus qui ont signé cette promesse, ce qui est important, c'est leur engagement inébranlable pour la cause tibétaine », explique **Vincent Metten**. « Nous pouvons être sûrs que le peuple tibétain ainsi que les activistes des droits de l'Homme peuvent compter sur ces députés européens. »

> Suite page 2

Détention illégale de manifestants pro-Tibet en Belgique



Des policiers en civil belges sur le point d'arrêter deux membres du Groupe de soutien au Tibet (Vrienden van Tibet), Inge Hermans et Georges Timmermans, le 1^{er} avril à Bruges.

Le président chinois Xi Jinping était invité le 1^{er} avril 2014 à donner un discours sur les relations Europe-Chine au Collège de l'Europe, à Bruges, en Belgique.

Des Tibétains et des Belges soutenant la cause du Tibet ont organisé une manifestation ayant reçu l'autorisation du bourgmestre de Bruges.

Toutefois, plusieurs personnes cherchant à manifester paisiblement ce jour-là ont été arrêtées et détenues pendant plusieurs heures, l'une d'elle étant partiellement fouillée, et se sont vus confisquer leurs drapeaux tibétains.

Les violations suivantes des droits de l'Homme ont été constatées:

- L'arrestation d'au moins 13 Tibétains et de trois citoyens belges en route vers une manifestation pacifique ou à proximité d'un lieu où **Xi Jinping** tenait son discours.
- **Inge Hermans**, musicienne à l'opéra d'Anvers et présidente de *Vrienden van Tibet*, a été détenue dans une «cellule froide et humide» pendant plusieurs heures après avoir été arrêtée près de l'endroit où **Xi Jinping** tenait son discours à Bruges. La police lui a déclaré que, durant la visite du président, «il n'y avait pas de démocratie» en Belgique car «les règles avaient changé».

- La confiscation de force par la police de petits drapeaux tibétains se trouvant dans les sacs des manifestants
- Un manifestant tibétain mis de force à terre par la police s'est vu bâillonné à l'aide d'une boule de papier-mousseline placée dans sa bouche par un officier en civil pour l'empêcher de crier que **Xi Jinping** devrait dialoguer avec le **Dalaï-Lama** (vous trouverez [ici](#) une vidéo de l'incident).
- Quelques tibétains, en route vers la manifestation, ont été enfermés dans un fourgon de police et on leur a déclaré que «seuls les Chinois» avaient le droit d'être là et non les Tibétains.
- Le chef de la police de Bruges a déclaré à un journaliste belge que, sur la demande des forces de sécurité chinoises, toutes les fenêtres sur le passage du président chinois avaient dû être inspectées afin de s'assurer qu'aucun drapeau tibétain ou image du **Dalaï-Lama** n'y avait été placé. Le chef de la police a déclaré au journaliste: «Nos ordres sont clairs: le président **Xi** ne doit ni voir ni entendre aucune protestation tibétaine».

En réponse aux événements de Bruges du 1^{er} avril 2014, **Vincent Metten**, directeur politique européen de la **Campagne internationale pour le Tibet** (CIT) a déclaré: «On ne doit pas laisser le gouvernement chinois exporter ses mesures répressives contre la liberté de rassemblement et de parole vers la Belgique. Partout où il est passé en Europe, **Xi Jinping** a rencontré des Tibétains manifestant paisiblement contre l'oppression dans leur pays mais, à notre connaissance, il n'y a qu'à Bruges que les forces de sécurité ont réagi à ces manifestations de cette façon. Nous dénonçons avec force ces violations de la liberté d'expression et de rassemblement par les autorités belges.»

La **CIT** et d'autres organisations ont assemblé des témoignages de citoyens belges émus par ces violations et ont l'intention de porter l'affaire devant la justice. ■

> Suite de la page 1

Selon les résultats préliminaires, les signataires de «2014 pour le Tibet» suivants ont été élus au Parlement européen: **Evelyn Regner** et **Ulrike Lunacek** (Autriche); **Bart Staes** et **Philippe Lamberts** (Belgique); **Tunne Kelam** (Estonie); **Heidi Hautala** (Finlande); **Nathalie Griesbeck**, **José Bové**, **Robert Rochefort**, **Michèle Rivasi**, **Karima Delli**, **Isabelle Thomas**, **Yannick Jadot**, **Pascal Durand** et **Eva Joly** (France); **Thomas Mann**, **Michael Cramer**, **Gesine Meissner** et **Stefan Bernhard Eck** (Allemagne); **Jaroslav Walesa** et **Lidia Joanna Geringer de Oedenberg** (Pologne); **Monica Macovei** et **Csaba Sógor** (Roumanie); **Ramon Tremosa i Balcells** (Espagne); et **Keith Taylor**, **Catherine Stihler** et **Jill Evans** (Royaume-Uni).

La **CIT** continuera à tendre la main aux députés nouvellement élus afin de s'assurer un soutien encore plus large au Parlement européen. «Nous avons clairement indiqué durant la campagne que nous voulons que notre promesse ne soit signée que par des candidats qui respectent la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, la primauté du droit et les droits de l'Homme, y compris les droits des minorités, le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les hommes et les femmes», a expliqué **Vincent Metten**, «Pour l'intégrité de notre organisation, il est important de ne travailler qu'avec des députés soutenant ces valeurs. Nous serions également heureux de les voir serrer les rangs et rétablir l'intergroupe sur le Tibet.»

Pour plus d'informations concernant la campagne de la **CIT** pour les élections européennes, consultez www.2014fortibet.eu. ■

Le Dalai-Lama en Europe

Le Dalai-Lama est arrivé le 5 mai 2014 à Riga, capitale de la Lettonie, pour une tournée de 11 jours en Europe. Il s'est ensuite rendu en Norvège le 8 mai et aux Pays-Bas le 10 mai avant de terminer son tour de l'Europe par une série d'événements publics à Francfort, en Allemagne, le 14 mai.



La Campagne internationale pour le Tibet et la communauté tibétaine des Pays-Bas décernent au Dalai-Lama une médaille pour marquer le 25^e anniversaire de son prix Nobel de la paix.

La **Campagne internationale pour le Tibet** a co-organisé cette visite aux Pays-Bas, visite incluant plusieurs réunions politiques, un séminaire sur l'éducation ainsi qu'un discours public devant 11 000 personnes. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

La plus controversée de ces visites a été celle en Norvège. Le premier ministre **Erna Solberg** a en effet refusé de rencontrer le **Dalai-Lama** qui était

invité dans ce pays pour marquer le 25^e anniversaire de son prix Nobel de la paix de 1989. Le gouvernement norvégien a été sévèrement critiqué pour cette décision.

Mme **Solberg** a toutefois répondu que la décision du gouvernement n'avait pas été prise pour des raisons économiques, niant que les exportations de saumon et d'autres produits vers la Chine motivaient

en partie son refus de rencontrer le **Dalai-Lama**. Elle a ajouté que la volonté d'améliorer les relations diplomatiques avec la Chine avait été décisive dans la décision du gouvernement. Mme **Solberg** et le ministre des affaires étrangères **Børge Brende** considèrent qu'il n'est pas tolérable que la Norvège n'ait pas de contacts politiques avec le pays le plus peuplé du monde.

Les difficultés entre la Norvège et la Chine remontent à l'attribution du prix Nobel de la paix au dissident chinois **Liu Xiaobo** en 2010. La Chine a appelé d'autres pays à boycotter la cérémonie pendant laquelle l'absence de **Liu** (emprisonné depuis 2008) était symbolisée par une chaise vide.

Cet épisode a tant mis le gouvernement chinois en colère qu'il a imposé un embargo officieux sur le saumon norvégien et a gelé les négociations commerciales. Après 2010, la part de la Chine dans les exportations de saumon norvégien est tombée de 90 à 29 %.

Pour plus d'informations, lisez [la tribune](#) publiée par le Wall Street Journal et co-signée par le président de la **CIT**, **Matteo Mecacci**. ■



Les admirateurs du Dalai-Lama se massent dans les rues en attendant son arrivée à Oslo, en Norvège, le 8 mai 2014.

Une délégation de parlementaires tibétains en Europe avec la CIT



La délégation du parlement tibétain en exil et le personnel de la CIT rencontrent la députée européenne Kristiina Ojula à Tallinn.

Une délégation de députés du parlement tibétain en exil ont conclu une mission de deux semaines en Europe organisée par la Campagne internationale pour le Tibet (CIT).

Cette mission a commencé à Bruxelles et s'est poursuivie en Estonie, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie. L'objectif de cette délégation était double : informer les décideurs de la situation des droits de l'Homme et des derniers développements au Tibet d'une part et renforcer les liens existants et établir de nouvelles alliances dans certains états-membres de l'Union européenne d'autre part.

Ces pays de l'Europe de l'Est n'ont pas été choisis par hasard : «*Les horreurs de l'occupation soviétique permettent à l'Europe de l'Est de tirer des parallèles avec les violations des droits de l'Homme en cours au Tibet et nous avons la chance de compter des soutiens parmi les hommes politiques et les représentants de la société civile dans ces pays*», explique **Lopon Sönam Tenphel**, vice-président du parlement tibétain en exil. «*Nous aimerions voir cela se refléter dans leur politique à l'encontre de la République populaire de Chine. Nous considérons qu'ils ont le devoir moral de soulever les problèmes relatifs aux droits linguistiques et culturels des Tibétains avec la République populaire de Chine car ils ont été victimes de politiques similaires.*»

Les 29 et 30 mai, la délégation se composant de **Lopon Sönam Tenphel**, **Karma Chopel**, **Dawa Phunkyi** et **Sönam**

Gyatso, accompagnés de personnes travaillant pour la **CIT**, a rencontré des parlementaires et députés européens estoniens. Un débat public a également été tenu à l'université de Tartu, débat organisé par le centre d'études orientales, avant une rencontre avec des membres de la section estonienne des Amis du Tibet.

Les 2 et 3 juin, la mission a poursuivi sa visite par la Pologne où elle a eu une réunion productive avec l'Institut Lech Walesa, avec des membres du groupe de soutien au Tibet du parlement polonais et avec la communauté tibétaine en Pologne qui a organisé un débat à l'université de Varsovie.

Enfin, le 6 juin, cette tournée de l'Europe de l'Est s'est terminée par des rencontres avec des parlementaires, des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères et des représentants de la société civile à Prague et à Bratislava. Les parlementaires tchèques qui ont rencontré la délégation et la **CIT** ont fait part de leurs critiques, et ont même présenté leurs excuses en son nom, envers le premier ministre tchèque Bohuslav Sobotka qui a prétendu que le gouvernement tchèque ne pouvait reconnaître le gouvernement tibétain en exil, adoptant ainsi une politique de non-intervention dans les affaires internes chinoises. ■

Le Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme presse le Népal d'enregistrer les réfugiés tibétains

Le Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme a demandé au Népal d'enregistrer les réfugiés tibétains et de s'assurer que tous les Tibétains disposant d'une raison valable pour réclamer le statut de réfugié se voient garantir l'accès au territoire népalais. Ceci fait partie des observations finales faites par le comité dans le cadre de l'examen du respect par le Népal du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).



© US News, April 16, 2014

Des policiers népalais arrêtent des exilés tibétains manifestant devant le consulat de l'ambassade de Chine à Katmandou, au Népal.

Le **Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme** a félicité le Népal pour l'accueil qu'il fait à un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sur son territoire mais s'est dit inquiet « *des restrictions imposées aux droits des réfugiés tibétains au cas où le parti d'État jugerait que certaines activités minent les relations amicales avec son voisin* ». Il a également exprimé sa préoccupation face au manque de législation protégeant les populations de l'expulsion vers la Chine.

Ces observations arrivent après l'examen par le **Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme** du deuxième rapport du Népal concernant son respect et sa promotion des droits du PIDCP. Le comité examine chaque pays ayant ratifié le PIDCP tous les quatre ans. L'examen lui-même dure

un an, l'état soumettant tout d'abord un rapport concernant ce qu'il a fait pour protéger et promouvoir les droits du PIDCP. Les organisations non-gouvernementales peuvent ensuite soumettre au comité les problèmes de non respect du PIDCP par les états.

La **Campagne internationale pour le Tibet** (CIT) a soumis en avril 2013 [un rapport](#) soulignant l'arrestation et la détention de réfugiés tibétains ainsi que les problèmes de liberté de culte et d'association pour les Tibétains au Népal.

Dans sa réponse, le Népal a déclaré que, bien qu'il ne soit pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés et à ses protocoles, il s'engageait à respecter le principe de non refoulement. Le principe de

non refoulement est un point-clé du droit des réfugiés les protégeant de l'expulsion ou du renvoi en des lieux où leur vie pourrait être en danger.

La **CIT** en a appelé au nouveau gouvernement de Katmandou pour réaffirmer son adhésion aux obligations du Népal en matière de droits de l'Homme et à la mise en œuvre des recommandations du **Comité des Nations unies** pour les droits de l'Homme concernant les réfugiés tibétains. Il est de sa responsabilité d'examiner urgemment le rôle de ses agents dans les violations des obligations internationales et nationales du Népal en matière de protection des personnes fuyant un risque crédible de persécution et de prendre des mesures pour prévenir les incidents futurs. ■

Examen de la Chine au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies

La Campagne internationale pour le Tibet (CIT) a invité le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (comité DESC) à examiner les politiques chinoises en matière de droit au logement, de droit à l'éducation et de droits à la culture du peuple tibétain.



Le 5 mai 2014, le directeur général de la CIT Allemagne, **Kai Müller**, a fait une déclaration à Genève, avant l'examen de la Chine par le comité DESC de l'ONU.

Le comité DESC a examiné l'application

par la Chine du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Le comité surveille l'application du pacte par les états signataires et examine la situation dans chaque état tous les cinq ans. La Chine a soumis en retard son second rapport au comité et c'est pourquoi cet examen intervient neuf ans après le précédent.

Parmi ses sujets de préoccupation, le comité a mentionné les droits des minorités ethniques, en particulier du point de vue du taux de chômage et de l'accès aux services sociaux et à la sécurité sociale. Le comité a également demandé à la Chine d'exprimer sa vision

de la relation entre les droits contenus dans le PIDESC et certains droits civiques comme le droit à la vie, le droit d'association dans des syndicats et le droit à l'identité culturelle, qui inclut la liberté de culte.

Le 5 mai, les organisations non-gouvernementales, dont la CIT, ont eu l'occasion de s'exprimer concernant l'application du PIDESC par la Chine. Vous [trouvez ici](#) la déclaration complète de la CIT.

Pour plus d'informations, lisez le [communiqué de presse officiel](#) des Nations unies. ■

25^e anniversaire du massacre de la place Tiananmen

Déclaration de Matteo Mecacci, président de la Campagne internationale pour le Tibet



Place Tiananmen, Pékin, juin 1989.

«Au nom de la Campagne internationale pour le Tibet (CIT), j'exprime ma solidarité avec le peuple chinois en ce 25^e anniversaire du massacre de la place Tiananmen. Nous portons le deuil des morts de cette journée et gardons le souvenir de la souffrance de ceux qui ont été blessés, arrêtés et torturés ainsi que leurs familles.»

« Les événements du 4 juin nous rappellent que la marche de l'histoire vers la liberté et la justice peut prendre de longs et ténébreux détours. Considérant les outils technologiques de répression

vigoureusement employés par l'état chinois, on pourrait considérer que les libertés civiles du peuple chinois sont aujourd'hui moindres qu'en 1989. Nous continuons toutefois résolument à croire que la liberté et la justice prévaudront pour les 1,3 milliard de citoyens, parmi eux de nombreuses nationalités, de la République populaire de Chine (RPC). »

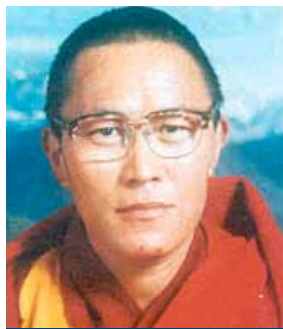
« Des mois avant la répression militaire de la place Tiananmen, la Région autonome du Tibet subissait la loi martiale à la suite de manifestations de Tibétains appelant au respect des droits fondamentaux. Lorsqu'il a adopté ses sanctions à la suite des événements de la place Tiananmen, le Congrès américain a inclus des conditions relatives au Tibet qui devaient être remplies pour la levée de ces sanctions. Celles-ci comprenaient la libération de prisonniers politiques, l'amélioration de la situation en matière de droits de l'Homme et la fin des restrictions à l'information. Ces conditions sont loin d'être remplies. »

« Alors qu'il n'est pas question aux États-Unis de lever les sanctions de Tiananmen, le débat perdure dans l'Union européenne à propos de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine imposé à la même époque. Ceci nous rappelle la nécessité pour tous les gouvernements démocratiques d'adopter une position commune vis-à-vis de la Chine et d'y inclure la question des droits de l'Homme et les politiques menées au Tibet et vis-à-vis du Dalai-Lama. »

« En dernière analyse, le changement en Chine et au Tibet viendra de l'intérieur. Malgré les efforts de l'état pour la réprimer, la soif de droits démocratiques des citoyens de la République populaire de Chine n'est pas moins prononcée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1989. La démocratisation reste le chemin vers une Chine libre et un Tibet libre. Les démocraties du monde doivent ranimer les ardeurs à aider tous les peuples de la RPC à exercer leurs libertés démocratiques fondamentales. » ■

Le point sur les prisonniers politiques

Tenzin Delek Rinpoche



Tenzin Delek Rinpoche

Le 7 avril 2014 a marqué le 12^e anniversaire de l'arrestation et de la mise en détention du leader bouddhiste tibétain **Tenzin Delek Rinpoche**. Reconnu par le **Dalai-Lama** comme un lama réincarné dans les années 80, **Tenzin Delek Rinpoche** s'est imposé dans sa communauté comme un leader et, depuis des décennies, un défenseur résolu de la culture, de la religion et du mode de vie tibétains.

Tenzin Delek Rinpoche a été arrêté en 2002, accusé faussement d'avoir posé des bombes et d'avoir distribué des tracts séparatistes. Les seules preuves contre lui ont été arrachées d'un parent sous la torture. Ce parent s'est plus tard rétracté, innocentant **Tenzin Delek Rinpoche** de tout méfait. Le procès de **Tenzin Delek Rinpoche** a été tenu en

secret et il a vu sa condamnation à mort malgré l'absence d'un avocat et malgré l'inexistence des preuves contre lui. Cette condamnation a plus tard été commuée en prison à vie et c'est en prison qu'il se trouve aujourd'hui. Nos informations indiquent une détérioration de son état de santé.

Tenzin Delek Rinpoche est très respecté, aussi bien par les Chinois que par les Tibétains, dans son canton de Lithang, dans l'est du Tibet. Plus de 40 000 personnes ont signé une pétition demandant sa libération, chacune attestant de sa signature par l'empreinte de son pouce à l'encre rouge. Chacun des 40 000 signataires tibétains risque sa liberté et même sa vie en prenant la défense de **Tenzin Delek Rinpoche**.

La **Campagne internationale pour le Tibet (CIT)** se joint à un appel international à la libération de Tenzin Delek Rinpoche. Nous avons demandé, et continuerons nos efforts dans ce sens, aux gouvernements d'aborder ce sujet avec les autorités chinoises. ■

Suggestion de lecture

Rapport de Human Rights Watch: *Under China's Shadow. Mistreatment of Tibetans in Nepal.* (Dans l'ombre de la Chine. La maltraitance des Tibétains au Népal)



Human Rights Watch (HRW) a publié le 1^{er} avril 2014 son rapport, *Under China's Shadow. Mistreatment of Tibetans in Nepal*, examinant les contraintes grandissantes auxquelles sont soumis les Tibétains vivant au Népal suite aux fortes pressions exercées par la Chine.

Ce rapport montre que les réfugiés tibétains au Népal font désormais face à une interdiction de facto des manifestations politiques et à de fortes restrictions des activités publiques promouvant la culture et la religion tibétaines et subissent couramment les abus des forces de sécurité népalaises. Ceux-ci incluent l'usage excessif de la force, la détention arbitraire, les mauvais traitements en détention, les menaces et les intimidations, la surveillance envahissante et l'application arbitraire de règles à la formulation vague et excessivement larges touchant à l'ordre public.

Le Népal accueille une communauté tibétaine importante et ce pays a longtemps joué un rôle crucial comme asile et lieu de passage pour les Tibétains fuyant la répression en Chine. En 2008, la Chine a répondu à des manifestations populaires à grande échelle sur le plateau tibétain en lançant une répression soutenue et en intensifiant ses efforts pour empêcher les Tibétains de s'échapper vers le Népal. La Chine a également fait des efforts supplémentaires pour faire taire les communautés tibétaines à l'étranger. Du fait de la présence massive de forces de sécurité dans les zones tibétaines de Chine et de l'intensification de la coopération entre les forces de sécurité népalaises et chinoises ces dernières années, la Chine a pu étrangler le flux de réfugiés tibétains s'échappant vers le Népal.

En 2013, moins de 200 Tibétains ont fui la Chine alors que la moyenne annuelle s'établissait avant 2008 à plus de 2000.

Le nouveau rapport de HRW montre en détail comment le Népal a signé plusieurs accords de sécurité et de «partage d'informations» avec la Chine et comment il a mis en place une surveillance de la communauté tibétaine, de ses leaders et des activistes, réels ou supposés. Le gouvernement népalais s'est engagé à intensifier la coopération avec les forces frontalières de la Police armée populaire de Chine afin de «réprimer les activités illégales à la frontière» et établir «un système efficace de rapatriement des immigrants illégaux», sans mention de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ce rapport montre également comment le déploiement d'un nombre intimidant de policiers armés dans les quartiers tibétains à des dates politiquement sensibles, comme l'anniversaire du Dalai-Lama, ou lorsque des dignitaires chinois de haut niveau sont en visite officielle fait maintenant partie des pratiques ordinaires des autorités népalaises. Pour lire le rapport complet, [cliquez ici](#). ■

Événements à venir

- ▶ **10 – 27 JUIN 2014** : 26^e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU
- ▶ **14 – 15 JUIN 2014** : VISITE DU DALAI-LAMA EN ITALIE. LA CIT TIENDRA UN STAND OFFICIEL DURANT SES CONFÉRENCES.
- ▶ **1^{er} JUILLET 2014** : DÉBUT DE LA PRÉSIDENTE ITALIENNE DE L'UE